

INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

2026-2027



Du 1^{er} juin au 31 juillet 2026

PROCÉDURE À SUIVRE :

⚠ Le dossier administratif sera traité si aucune facture est en attente de règlement.

- 1 ALLER À L'ADRESSE** <https://www.espace-citoyens.net/brou-sur-chantereine>
SE CONNECTER avec son identifiant et son mot de passe
- 2 CRÉER UNE INSCRIPTION : Dossier administratif 2026-2027**
REEMPLIR LES CHAMPS OBLIGATOIRES ET JOINDRE LES DOCUMENTS DEMANDÉS
 - voir les « DOCUMENTS A FOURNIR »

- 3 Une fois le dossier administratif validé par le service, vous pourrez accéder à nouveau à l'onglet « créer une inscription » pour choisir les prestations.**

Cliquer sur la prestation souhaitée et suivre la démarche :

- Accueil Matin et Soir
- Accueil spécifique (réserver pour les enfants de l'école maternelle)
- Restauration scolaire
- Étude
- Mercredi
- Vacances scolaires
- Vacances scolaires Jeunesse (réserver au collégien)

Un message de confirmation de votre demande apparait avec l'état **DÉPOSÉE** ou **EN COURS D'INSTRUCTION**

➡ VOUS POURREZ RETROUVER CETTE INDICATION VIA VOTRE ESPACE CITOYENS EN CLIQUANT SUR L'ICÔNE « **DERNIÈRES DEMANDES** » ET PAR COURRIEL

- 4 GESTION DES RÉSERVATIONS**

Cliquer sur la prestation pour réserver les présences de votre enfant

- Pour une inscription à l'année cliquer sur « Appliquer une périodicité » et continuer la démarche

EN CAS DE PROBLÈME, CONTACTER LE SERVICE ENFANCE AU 01.64.26.66.62 ou à l'adresse mail service.enfance@brousurchantereine.fr

INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE 2026-2027



DOCUMENTS À FOURNIR POUR LE DOSSIER ADMINISTRATIF

➤ OBLIGATOIREMENT

- Livret de famille ou l'acte de naissance de moins de 3 mois ;
- Pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois ; (quittance de loyer, facture électricité, de gaz, téléphone fixe ou opérateur internet) Les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées.
- Carnet de santé de l'enfant (page des vaccinations) ;
- Attestation employeur ou contrat de travail ;
- Attestation d'assurance ;

➤ JUSTIFICATIF DE REVENUS

- Avis de situation déclarative à l'impôt de 2026 sur les revenus de 2025 ;
- Attestation de paiement de la CAF ;
- 3 derniers bulletins de salaires du foyer ou autres justificatifs de revenus ;
- Tout autre justificatif de revenus (pension alimentaire, prime d'activité, etc)

➤ CAS PARTICULIERS

- Jugement de divorce ou de séparation et justificatifs de domicile de moins de 3 mois des deux parents ;
- En cas d'hébergement, fournir une attestation et un justificatif à l'adresse de l'hébergeant ;
- L'hébergé doit fournir un justificatif CAF ou Sécurité Sociale à cette même adresse.

Vous pouvez également prendre rendez-vous auprès du service Enfance.

SERVICE ENFANCE

3 rue Lazare Carnot
77177 BROU-SUR-CHANTEREINE
Tél : 01 64 26 66 62

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi de 13h30 à 17h30
Mercredi de 8h30 à 12h30
Jeudi de 13h30 à 18h30
Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30